

Faire de BPCE une banque mutualiste ? Chiche !

François Pérol vient de présenter le Plan stratégique 2014-2017 de BPCE, d'une grande ambition en matière de résultats malgré des moyens à la baisse. Pourtant, les salariés du Groupe qui n'ont pas ménagé leur peine pour éponger les pertes de Natixis ne doivent attendre aucune contrepartie en matière de rémunérations. Rien n'est prévu pour eux dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) qui a débuté le 19 novembre dernier. Lors des négociations, **Sud BPCE** a avancé 3 axes de revendications essentiels :

⇒ Le maintien de l'emploi

Après les multiples Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) et les 11 379 emplois détruits entre 2008 et 2012, les dirigeants doivent répondre à une des missions sociales du Groupe : **la garantie et le maintien de l'emploi**. Pourtant, malgré de criants besoins en personnel les patrons envisagent de ne pas remplacer la totalité des 12 000 départs qui vont s'étaler sur la période du plan.

⇒ 32 heures sur 4 jours

Cette revendication s'inscrit dans **notre éthique et notre volonté de partager le travail et de partager les richesses**. Les avantages et les bénéfices d'une telle mesure sont nombreux : création d'emplois, renflouement des caisses de retraite et de sécurité sociale grâce à un apport accru de cotisants, davantage de temps libre pour les salariés afin de s'occuper de leurs proches, se cultiver et participer à des activités collectives, moins de désespérance sociale, etc.

⇒ Salaire minimum net de 1700 € avec rattrapage de 300 € pour tout le monde, déclaration et paiement des heures supplémentaires, salaire des patrons plafonné à 12 fois le salaire minimum

Lors du comité de groupe du 31 octobre, François Pérol a manifesté sa volonté de mettre en avant la nature coopérative de BPCE avec sa nouvelle signature : « *Coopératifs, banquiers et assureurs autrement* ». Il a déclaré : « *il faut affirmer notre différence et la traduire dans des principes et des comportements concrets* ».

Coopératifs ? Chiche ! Disons-nous. Deux propositions peuvent donner de la réalité aux souhaits de François Pérol :

Un salaire minimum net de 1 700 €, soit 2 018 € en brut (correspondant à une RAM de 26 234 €) .

Un salaire maximum de 12 fois le salaire minimum. Ce plafond de rémunération des dirigeants s'entend pour nous tout compris : rémunération fixe, part variable, primes diverses, actions gratuites, jetons de présence, avantages en nature et autres éléments de rémunération. **Pour Sud BPCE, il est indécent et inadmissible dans un groupe qui se prétend mutualiste qu'un dirigeant gagne plus en un mois qu'un salarié en un an**. Le niveau atteint par les plus hautes rémunérations dans notre Groupe montre que celui s'est éloigné de ces principes fondamentaux.

Comment financer ces mesures ?

Irréaliste dites-vous ? Rien que dans le Groupe BPCE, comme nous l'avons déjà écrit dans un tract, les 8 milliards de pertes de NATIXIS représentent 400 000 années de salaires. Et il faudrait ajouter à cela tout un catalogue à la Prévert de pertes et de mauvaises opérations comme le fameux « incident boursier » de 2008 à 750 millions d'euros.

Les richesses que nous créons au quotidien doivent être affectées en priorité à un usage social et servir l'intérêt général dans le souci du long terme. Nos vies valent plus que les bonus des patrons et les profits des spéculateurs.

Paris, le 14 janvier 2014

L'exécutif national

J.Bonnard - G.Breuilat - M.Brugnooge

D.Gilot - J.L.Kerenflec'h - B.Konieczynski

J.L.Pavlic - A.Quesne - P.Saurin

n°1-2014



Union
syndicale
Solidaires

Sud groupe BPCE – 24, Boulevard de L'Hôpital 75005 PARIS – Tél. : 01 42 33 41 62

Contact : sud.caisse-epargne@orange.fr - www.sudbpce.com - www.solidaires.org - facebook SUD BPCE